

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Sarah COLLOBER , Philippe BONNEAUD, Françoise PERIDY, Yves GUILLON, Roselyne LACOUTURE, Jean Paul THUBERT, Yves GARREAU, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : David RANGER, Renaud ROBERT.

Absents excusés : Aurélie BOURREAU, Fanny BOETSCH.

Suffrage : 17

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h

Invitée : Madame BAILLEUL trésorière

1- Budget de la commune

Présidée par le maire François BOCK, la réunion est consacrée au vote du budget 2020 sur lequel a travaillé en amont la commission « finances ».

La trésorière de Civray est présente : selon les réformes mises en place, elle assure le poste de conseiller aux décideurs locaux depuis le 20 janvier 2020, avec une assistance aux collectivités.

Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) prévoit également pour septembre 2021 des services comptables étendus dont le siège sera à Montmorillon, Civray devenant une antenne avec gestion comptable et accueil de proximité.

Les budgets seront présentés par chapitre et seront détaillés par M. le maire, Madame BAILLEUL pouvant apporter des précisions par ligne si nécessaire.

a- Compte de gestion 2019

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion est visé par M. le maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures comptables.

Il est présenté en même temps que le compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote.

Vote 17 pour

b- Compte administratif 2019

Le compte administratif est le relevé des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées au cours de l'exercice comptable. Il constate comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées.

M le Maire François BOCK présente le compte administratif au conseil municipal.

Le conseil effectue l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019.

○ *Investissement*

Prévu en dépenses et en recettes	3 231 469,69
Réalisé en dépenses	1 842 797,95
Réalisé en recettes	1 209 338,11

○ Dépenses d'investissement

En 2019, les dépenses non compensées ont concerné :

- le cimetière : reprises des concessions et agrandissement ;
- Achat du terrain de la décharge (ancienne déchèterie) pour clôture et dépollution ;
- Poursuite du programme Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec notamment l'installation de boîtier sonore dans les ascenseurs ;
- Travaux du Dojo et changement de la totalité des luminaires de la halle de tennis ;
- Voierie : création d'un arrêt de bus devant la Poste ;
- Résidence Sénior : travaux du bureau d'études ;
- L'achat de mobilier et matériel informatique pour la mairie
- Achats d'une auto laveuse ; remplacement d'un véhicule technique (achat d'un Boxer)
- Aménagement de liaisons douces au sein de la commune.

○ *Fonctionnement*

Prévu en dépenses et en recettes	2 928 997,03
Réalisé en dépenses	2 010 729,59
Réalisé en recettes	3 174 620,83

Résultat de clôture de l'exercice 2019

- Investissement - 633 459,84 €
- Fonctionnement 1 163 891,24 €
- Résultat global 530 431,40 €

Il est noté que le compte de gestion et le compte administratif sont identiques

Vote 17 pour

c- Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, approuvant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	508 980,21 €
Déficit reporté	654 911,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 163 891,24 €
Déficit d'investissement	633 459,84 €
Déficit des restes à réaliser	219 215,46 €
Soit un besoin de financement d'investissement de	414 244,38 €

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 Excédent	1 163 891,24 €
Affectation complémentaire en réserve Compte 1068	414 244,38 €
Résultat reporté en fonctionnement Compte 002	749 646,86 €
Résultat d'investissement reporté Compte 001	633 459,84 €

Vote 17 pour

d- Budget primitif 2020

Présenté par chapitre au conseil municipal, tel qu'il a été préalablement préparé par la commission finances, il s'équilibre en dépenses et en recettes. Des précisions sont apportées par monsieur le maire.

○ Fonctionnement Dépenses

Compensées par des économies de charges à caractère générales, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées.

Les charges de personnel à effectif constant restent également stables.

○ Fonctionnement Recettes

La fiscalité unique résultant de la fusion des communautés de communes reste pénalisante.

En 2019, la dotation globale de fonctionnement, qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales, s'élevait à 211 804 €. Pour mémoire, elle s'élevait à 330 730 € en 2014.

Les revenus propres de la commune ont baissé en raison de :

- l'inscription au compte 042 des travaux effectués en régie (par le personnel), dépenses qui ne peuvent être basculées en investissements qu'en totalité, à l'achèvement des travaux.

Les orientations portent sur :

- le programme de construction des résidences séniors sur le site de l'ancienne gendarmerie : désamiantage des logements existants et de la maison Poirault (200 000€) et préparation du terrain pour l'aménagement du nouveau cinéma (projet porté par le Civraisien en Poitou).
- Projet de liaison douce: travaux d'aménagement de la maison Houdin avec création d'un passage ;.
- l'aménagement du centre bourg : une réflexion est d'ores et déjà engagée pour un agrandissement du centre avec une déviation de l'axe Civray Poitiers.

○ Les recettes d'investissement seront assurées par les subventions (DETR, REGION, ACTIV 3, Communauté de communes et FEADER) et par l'excédent de fonctionnement 2019.

Pour rappel la commune a reçu l'accord écrit de la subvention FEADER demandée pour la maison de santé ; la subvention de 199 999,95 € n'est cependant toujours pas versée. Elle permettra, entre autres une baisse de loyer de 20% au profit des professionnels de santé.

Un nouvel emprunt est prévu pour la construction des pavillons « Résidences Séniors » : il sera remboursé par les produits de location des logements.

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020.

Investissement	Dépenses	2 363 868,98 €
----------------	----------	----------------

	Recettes	2 363 868,98 €
Fonctionnement	Dépenses	3 024 999,71 €
	Recettes	3 024 999,71 €

Vote 17 pour

Pour rappel le total du budget de la commune de Gençay sera de 2 363 868,98 € en recettes (dont 579 119,60 € de restes à réaliser) et dépenses d'investissement (dont 359 897,14 de RAR) et de 3 024 999,71 € en recettes et dépenses de fonctionnement.

3- Budget du Lotissement La Grande Borne

○ Vote du compte de gestion 2019

Le compte de gestion identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité .

Vote 17 pour

○ Vote du compte administratif 2020

Le compte administratif est présenté au conseil municipal.

	○ Fonctionnement	○ Investissement
Prévu en dépenses et en recettes	131825,3	131825,3
Réalisé en dépenses	65912,65	65912,65
Réalisé en recettes	65912,65	65912,65

Résultat de l'exercice : 0

Vote 17 Pour

○ Vote du budget lotissement 2020

Le budget du lotissement est un budget annexe annexe à celui de la commune.

Le projet du lotissement de La Grande Borne suspendu depuis 2015 pourrait reprendre lors du prochain mandat. Le budget annexe est donc maintenu.

○ Investissement

Prévus en dépenses et en recettes : 131 825,30 €

○ Fonctionnement

Prévus en dépenses et en recettes : 131 825,30 €

Vote 17 Pour

4 –Vote des taux des impôts directs locaux 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité conserver les taux d'imposition 2019 des taxes directes locales pour l'année 2020 soit :

Taxe foncière bâti	20.08%
Taxe foncière non bâti	37.80%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

Prochaines échéances : Elections municipales 15 mars 2020

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 20 mars 2020 avec l'élection du nouveau maire.

Sophie VERGNAUD